



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR L'AVIATION INTERNATIONALE
ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Montréal, 7 – 9 octobre 2009

ORGANISATION ET CALENDRIER PROVISOIRE DE LA RÉUNION

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Dispositions organisationnelles et procédurales, y compris le calendrier provisoire (Appendice A), prises pour la tenue de la Réunion de haut niveau sur l'aviation internationale et les changements climatiques (HLM-ENV).

La suite à donner par la réunion HLM-ENV figure au paragraphe 8.

1. INVITATIONS ET INSCRIPTION

1.1 Des invitations à la Réunion de haut niveau sur l'aviation internationale et les changements climatiques ont été envoyées à tous les États contractants de l'OACI, ainsi qu'aux États non contractants et à certaines organisations internationales invitées à titre d'observateurs dont la liste figure en Appendice B.

1.2 Tous les participants sont invités à se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site web de la réunion (www.icao.int/Highlevel2009). Le bureau d'inscription sera ouvert au Centre de conférences du siège de l'OACI le mardi 6 octobre 2009 de 13 à 17 heures, le mercredi 7 octobre de 7 h 30 à 17 heures, et les jeudi 8 et vendredi 9 octobre de 8 h 30 à 17 heures. Les participants recevront à l'inscription un badge qu'ils devront présenter pour accéder au Centre de conférences et pour recevoir toute documentation.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2.1 La réunion se déroulera conformément aux dispositions du *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683). En application de la Règle 2 de ce règlement, des lettres de créance seront exigées. Par souci d'efficacité, le Conseil a décidé de suspendre l'application de la Règle 26, relative à l'établissement de comptes rendus analytiques.

3. CALENDRIER ET HORAIRE

3.1 La réunion débutera à 9 h 30 précises le mercredi 7 octobre 2009. Il n’y aura pas de déclarations d’ouverture. Après les formalités d’ouverture, la réunion passera immédiatement au premier point de l’ordre du jour.

3.2 L’horaire de travail normal de la réunion sera de 9 à 12 heures et de 15 à 18 heures avec une pause pour le déjeuner de 12 à 15 heures et de courtes pauses-café dans la matinée et dans l’après-midi.

3.3 La réunion travaillera en organe unique, suivant le calendrier provisoire présenté en Appendice A. Ce calendrier peut changer en fonction des progrès réalisés sur les différents points de l’ordre du jour. Les changements seront annoncés aux participants au fur et à mesure de l’évolution des travaux.

3.4 La présentation officielle de notes de travail auxquelles des États ou des observateurs demandent qu’une certaine suite soit réservée pourrait devoir être restreinte, afin de laisser un maximum de temps pour le débat de fond sur chacun des sujets. Les notes d’information (c’est-à-dire les notes qui ne proposent aucune suite à donner par la réunion) ne seront pas présentées officiellement. Elles feront néanmoins partie des actes officiels de la réunion.

3.5 La réunion devra terminer l’examen des questions de fond de son ordre du jour pour le jeudi 8 octobre en fin de journée, afin de laisser le temps nécessaire à la préparation, à l’examen et à l’adoption de la Déclaration finale. Vu le nombre des différents points à examiner et le temps limité dont disposera la réunion, ce n’est que par un effort concerté pour rester dans la bonne voie et en respectant le calendrier qu’elle pourra achever ses travaux.

4. LANGUES

4.1 La réunion travaillera en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

5. ACCÈS À L’INTERNET ET COMMUNICATIONS

5.1 Un site web a été établi expressément pour la réunion, accessible à partir du site de l’OACI à l’adresse www.icao.int/Highlevel2009. On y trouvera des informations essentielles et les dispositions organisationnelles, ainsi que la documentation de la réunion.

5.2 Des ordinateurs et des imprimantes seront accessibles, au Café Internet situé au 1^{er} étage du Centre de conférences, aux participants qui souhaitent se brancher sur l’Internet pour lire leur courrier électronique ou les documents de la réunion.

5.3 La Salle de l’Assemblée est équipée de moyens de connexion. Plusieurs points d’accès par radiofréquences y sont installés, permettant aux participants de se connecter à l’Internet (et notamment au site web ICAO-NET et à leurs courriers électroniques sur le web) de leurs sièges si leurs ordinateurs sont dotés d’une carte de réseau sans fil 802.11b/g. Chaque siège dispose d’une prise électrique.

6. DOCUMENTATION

6.1 Le Secrétariat préparera des notes de travail sur tous les points de l'ordre du jour. Tous les documents, incluant les notes de travail présentées par les États et les observateurs, seront accessibles sur le site web de la réunion (<http://www.icao.int/Highlevel2009>). Dans la mesure du possible, la réunion se tiendra sans support papier et aucun document publié électroniquement avant la réunion ne sera distribué sous forme imprimée.

6.2 Pendant la réunion, chaque délégation aura droit à un maximum de deux exemplaires de chaque document distribué, et chaque délégation d'observateurs, à un maximum d'un exemplaire. La zone de distribution des documents est située au 4^e étage du Centre de conférences. Les heures d'ouverture sont de 8 à 17 heures. Les États et délégations d'observateurs sont priés d'informer l'OACI à l'avance des noms des deux participants qui devront recevoir les copies imprimées des documents, à défaut de quoi les documents seront remis automatiquement au chef de délégation et à son suppléant, ou à l'observateur en chef dans le cas d'une délégation d'observateurs, dans la langue de leur choix. Le numéro du casier de distribution sera indiqué sur le badge des participants ayant droit à des copies imprimées de la documentation.

6.3 Les notes de travail des États reçues au siège de l'OACI avant le 9 septembre 2009 seront traduites et publiées sur le site web de la réunion avant la tenue de celle-ci. On notera que la date limite de soumission des documents sera strictement appliquée. Les notes de travail reçues après cette date ne seront pas traduites par l'OACI et seront traitées le plus rapidement possible dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises.

6.4 Les notes de travail doivent être brèves et axées sur les résultats, aller au fait et se limiter à quatre pages de texte, appendices compris. Des modèles de présentation et des lignes directrices pour la préparation des notes sont affichés sur le site web de la réunion. Les notes de travail de plus de quatre pages et les notes d'information ne seront pas traduites. Les notes de plus de quatre pages devront être présentées en tant que notes d'information dans la ou les langues d'origine seulement. Si l'objet de ces notes est jugé essentiel aux travaux de la réunion, un résumé d'un maximum de quatre pages devrait être produit en vue de la traduction. Les documents reçus des organisations internationales ne seront distribués que dans la ou les langues d'origine. Nous vous encourageons également, dans la mesure du possible, à soumettre les documents dans plus d'une des langues de travail de la réunion (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

6.5 Les documents devraient être transmis par voie électronique, en format Microsoft Word, au siège de l'OACI à Montréal (icaohq@icao.int, avec copie à envoyer à envhlm@icao.int).

6.6 Un ordre du jour ne sera publié que pour le 7 octobre, premier jour de la réunion.

6.7 Des résumés concis des décisions découlant des deux premiers jours de la réunion seront établis par le Secrétariat au fur et à mesure du déroulement des travaux et l'ensemble sera soumis à l'approbation de la réunion le jeudi 8 et le vendredi 9 octobre respectivement. Les débats du dernier jour, le vendredi, feront partie d'un document qui constituera la Déclaration de la Réunion de haut niveau.

7. ATTRIBUTION DES PLACES

7.1 L'attribution des places durant la réunion a été déterminée à partir des fiches de préinscription et sera progressivement mise à jour en fonction des informations obtenues durant l'inscription sur place. Chaque délégation représentant un État contractant se verra réserver un maximum

de six sièges (trois à la table et trois derrière) indiqués par une plaque nominative dans l'ordre alphabétique des États. Des sièges supplémentaires seront attribués en fonction des disponibilités.

7.2 Les participants représentant des organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'OACI occuperont les sièges désignés par les plaques d'identification des organisations, situées à la suite de celles des États.

7.3 Tous les autres participants sont invités à occuper les places situées à l'arrière de la salle de l'Assemblée qui ne sont réservées ni aux États ni aux observateurs. Il y a des sièges supplémentaires au balcon, situé au 5^e étage du Centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^o 7 ou 8, ou par les escaliers situés immédiatement devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4^e étage.

7.4 En raison du système microphonique informatisé, il est important que les délégués conservent les sièges qui leur ont été attribués. Pour tout renseignement ou aide concernant la modification de l'attribution des sièges, veuillez vous adresser à un membre du Secrétariat de l'OACI. Les participants sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.

7.5 **Interprétation simultanée**

7.5.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Salle	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

8. **SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU**

8.1 La réunion HLM-ENV est invitée à approuver le calendrier provisoire des travaux figurant en Appendice A.

APPENDICE A

CALENDRIER PROVISOIRE

Salle de l'Assemblée, 4^e étage

DATE	MATIN (10 – 13 heures)¹	APRÈS-MIDI (15 – 18 heures)
Mercredi 7/10/09	Ouverture (9 h 30) (WP/1 et 2) 1 Objectifs ambitieux et options de mise en œuvre (WP/3, 4, 5)	1 Objectifs ambitieux et options de mise en œuvre (suite) 2 Stratégies et mesures proposées pour réduire les émissions (WP/6, 7, 8, 9)
Jeudi 8/10/09	2 Stratégies et mesures proposées pour réduire les émissions (suite)	3 Moyens de mesurer les progrès (WP/10) 4 Ressources financières et humaines (WP/11)
Vendredi 9/10/09	5 Examen du Programme d'action pour l'aviation internationale et les changements climatiques et recommandations à la COP15 (WP/12) Rédaction de la Déclaration	5 Examen du Programme d'action pour l'aviation internationale et les changements climatiques et recommandations à la COP15 (suite) Approbation de la Déclaration

Note : Les notes de travail du Secrétariat sont indiquées entre parenthèses après chaque point de l'ordre du jour.

¹ L'ouverture de la Réunion de haut niveau le 7 octobre 2009 est prévue pour 9 h 30.

APPENDICE B

ORGANISATIONS INTERNATIONALES INVITÉES À TITRE D'OBSERVATEURS

AACO – Organisation arabe du transport aérien
ACI – Association cartographique internationale
ACI – Conseil international des aéroports
ACP – Groupes des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACS – Association des États de la Caraïbe
ADB – Banque asiatique de développement
AEA – Association des compagnies européennes de navigation aérienne
AESA – Agence européenne de la sécurité aérienne
AFRAA – Association des compagnies aériennes africaines
AIEA – Agence internationale de l'énergie atomique
AIIN – Association internationale des instituts de navigation
AIMAS – Académie internationale de médecine aéronautique et spatiale
AISPO – Association internationale des sciences physiques de l'océan
AIT – Alliance internationale de tourisme
AITAL – Association internationale du transport aérien latino-américain
ALADA – Association latino-américaine de droit aérien et spatial
ANASE – Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APEC – Association de coopération économique Asie-Pacifique
ASE – Agence spatiale européenne
ASECNA – Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
ASPA – Association of South Pacific Airlines
BAfD – Banque africaine de développement
BAG – Groupe de l'accord de Banjul
BCIE – Banque centraméricaine d'intégration économique
BEI – Banque européenne d'investissement
BERD – Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID – Banque interaméricaine de développement
BM – Banque mondiale
CAAC – Commission arabe de l'aviation civile
CAFAC – Commission africaine de l'aviation civile
CAI – Comité aéronautique inter-États
CANSO – Civil Air Navigation Services Organization
CARICOM – Communauté des Caraïbes
CCI – Chambre de commerce internationale
CCIR – Comité consultatif international des radiocommunications
CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB – Banque de développement des Caraïbes
CDEAO – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CE – Commission européenne
CE – Conseil de l'Europe
CEA – Commission économique pour l'Afrique
CEAC – Conférence européenne de l'aviation civile
CEE – Commission économique pour l'Europe

CEEAC – Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEMAC – Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CEPALC – Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes
CESAO – Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale
CESAP – Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique
CI – Organisation internationale des consommateurs
CLAC – Commission latino-américaine de l’aviation civile
CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI – Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COCESNA – Corporation des services de navigation aérienne d’Amérique centrale
COMESA – Marché commun de l’Afrique orientale et australe
EAC – Coopération de l’Afrique de l’Est
ELFAA – European Low Fare Airline Association
ENRI – Institut de recherche en navigation électronique
EUROCAE – Organisation européenne pour l’équipement de l’aviation civile
EUROCONTROL – Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
FAI – Fédération aéronautique internationale
FAO – Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FED – Fonds européen de développement
FIA – Fédération internationale de l’automobile
FIATA – Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés
FIDA – Fonds international de développement agricole
FMI – Fonds monétaire international
FSF – Flight Safety Foundation
GIEC – Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
Greenpeace International
HAI – Helicopter Association International
Hcch – Conférence de La Haye de droit international privé
IABA – Association internationale des agents et courtiers aériens
IACA – Association internationale de charter aérien
IAOPA – Conseil international des associations de propriétaires et pilotes d’aéronefs
IASI – Institut interaméricain de statistique
IATA – Association du transport aérien international
IBAC – Conseil international de l’aviation d’affaires
IBTA – Association internationale des voyages d’affaires
ICCAIA – Conseil international de coordination des associations d’industries aérospatiales
ICSA – International Coalition for Sustainable Aviation
IDA – Association internationale de développement
IDI – Institut de droit international
IEA – International Energy Agency
IECC – Conférence internationale des transporteurs par exprès
IFALPA – Fédération internationale des associations de pilotes de ligne
IFAPA – Fondation internationale des associations de passagers aériens
IFATCA – Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne
IFATSEA – International Federation of Air Traffic Safety Electronics Associations
IFHA – Fédération internationale des associations d’hélicoptères
IFRAA – Fédération internationale des associations de compagnies aériennes régionales
IIS – Institut international de statistique
ILA – Association de droit international

IMSO – Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite
IsDB – Banque islamique de développement
ISO – Organisation internationale de normalisation
ITF – Fédération internationale des ouvriers du transport
JAA – Autorités conjointes de l’aviation
LEA – Ligue des États arabes
LMBC – London Market Insurances Committee
NASA – Administration nationale de l’aéronautique et de l’espace (États-Unis)
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
OEA – Organisation des États américains
OGP – Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz
OIP – Organisation ibéroaméricaine de pilotes
OIT – Organisation internationale du travail
OMC – Organisation mondiale du commerce
OMI – Organisation maritime internationale
OMM – Organisation météorologique mondiale
OMPI – Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS – Organisation mondiale de la santé
OMT – Organisation mondiale du tourisme
ONU – Organisation des Nations Unies
ONUDC – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Pacific Islands Forum Association
PAM – Programme alimentaire mondial
PASO – Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement
RASOS – Système régional de supervision de la sécurité de l’aviation
SADC – Communauté de développement de l’Afrique australe
SITA – Société internationale de télécommunications aéronautiques
SRVSOP – Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle
UA – Union africaine
UEMOA – Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT – Union internationale des télécommunications
UNECA – Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l’enfance
UNIDROIT – Institut international pour l’unification du droit privé
UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA – Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU – Université des Nations Unies
UPU – Union postale universelle
USAID – Agence des États-Unis pour le développement international
WAI – Women in Aviation International
WNTI – World Nuclear Transport Institute
WTTC – Conseil mondial du voyage et du tourisme
ZLEA – Zone de libre-échange des pays de l’ASEAN